



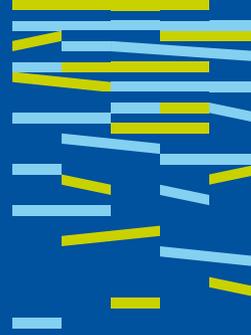
## PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

- > 5 ports,
- > 5 filières de transport de fret à enjeu (hydrocarbures, conteneurs, BTP, produits valorisables, et logistique urbaine).



## OBJECTIFS

- > Définir les orientations d'aménagement du territoire à l'horizon 2030 pour le système portuaire de la région lyonnaise,
- > Établir, de manière concertée, un programme d'actions volontariste afin de développer l'usage des modes de transport fleuve et fer utilisant les ports et de conforter la vocation de « cœurs économiques » que peuvent constituer les plate-formes portuaires pour les territoires.



## SCHÉMA PORTUAIRE LYONNAIS ET SES TERRITOIRES D'INFLUENCE

### Maîtrise d'ouvrage de l'étude :

**VNF**  
2 rue de la quarantaine  
69005 Lyon  
Tél. : 04 72 56 59 22  
Email : dt.rhonesaone@vnf.fr

Contact bureau ETP :  
04 72 56 59 26

Email :  
betp.ddev.rhonessaone@vnf.fr

### Prestataire de l'étude :

**Container Terminal Service (CTS)**  
57 boulevard Oddo  
13015 Marseille  
Tél. 04 86 11 28 28



### Cofinanceurs :

les SCOT du Beaujolais, le SEPAL,  
le SCOT des Rives du Rhône,  
la Compagnie Nationale  
du Rhône, la Région Rhône-Alpes,  
VNF



## SCHÉMA PORTUAIRE LYONNAIS ET SES TERRITOIRES D'INFLUENCE



MÉDIACITÉ - © VNF



PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES  
PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

En 2010, VNF a produit un schéma portuaire du bassin Rhône-Saône. Compte tenu du poids de la région lyonnaise dans les trafics générés (environ 5 millions de tonnes par an) et plus généralement de son dynamisme économique, il a été préconisé de réaliser un schéma de coordination portuaire multi-sites à cette échelle.



## LES ORIENTATIONS À L'HORIZON 2030

### UNE RÉFLEXION PARTENARIALE

Sous l'égide du Préfet de la Région Rhône-Alpes, préfet coordonnateur de bassin, VNF a engagé, fin 2012, une réflexion partenariale sur le système portuaire de la région lyonnaise. Cette dernière réunie l'État, les collectivités locales (Région Rhône-Alpes, groupements de communes et syndicats des SCOT concernés), les gestionnaires de ports, la CNR et VNF, et associe également étroitement à la réflexion les acteurs économiques et les territoires.

#### Méthodologie de travail

- **PHASE 1<sup>er</sup> septembre 2012 – mars 2013**  
Réalisation d'un diagnostic partagé et concerté avec l'ensemble des acteurs.
- **PHASE 2 avril à juin 2013**  
Élaboration des orientations de développement.
- **PHASE 3 juillet 2013 – décembre 2015**  
Élaboration du schéma portuaire et du plan d'actions.
- **PHASE 4 mars 2015**  
Validation des orientations et des actions du schéma portuaire et signature du protocole d'engagement par l'ensemble des partenaires.

#### PORT DE VILLEFRANCHE SUR SAÔNE

- Conforter le rôle de grand port vracquier du nord de Lyon, filières BTP et agro-alimentaires essentiellement.

**Long terme :** reconquérir du foncier à proximité du port pour les développements futurs.

#### SITE DE GENAY

**Long terme :** réserve foncière de 20 ha à maintenir dans le SCOT et le PLU.

#### PORT DE LYON ÉDOUARD HERRIOT

- Conforter et limiter la filière conteneurs à 200 000 EVP/an.
- Limiter l'impact du PPRT sur le port et lancer les études des différents scénarios d'évolution des stockages d'hydrocarbure.
- Mieux intégrer le port et développer les filières des services à l'agglomération et de l'économie circulaire : logistique urbaine, BTP, déchets...
- Délocaliser le silo céréalier au port de Salaise-sur-Sanne/Sablons.

**Long terme :** poursuivre le développement du port vers des fonctions de desserte du cœur de l'agglomération.

#### PORT DE SOLAIZE/ SÉRÉZIN-DU-RHÔNE/TERNAY

- Développer le site sur l'économie circulaire en lien avec le PLEH notamment BTP et déchets du BTP.

#### PORT DE GIVORS/LOIRE-SUR-RHÔNE

- Relancer la démarche partenariale de cadrage du plan de développement du site (en lien avec l'atout que constitue la darse) maintenant que l'on sait que l'on ne développera pas de plate-forme publique à conteneurs.

#### PORT DE SALAISE-SUR-SANNE/SABLONS

- Développer les fonctions régionales en relais du PLEH notamment sur la filière conteneurs (au sein de l'espace transport combiné fer/fleuve/route 20 ha au total), de l'agro-alimentaire et des autres pondéreux.
- Accueil des stockages céréales du PLEH au sud de l'emprise du port.
- Réduire la contrainte du PPRT à l'entrée du port.

**Long terme :** préservation de foncier pour les développements de long terme (procédure ZAD) au-delà du périmètre actuel de la ZAC.